
AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES

Pour la passation d'un contrat cadre entre le Groupe des Etats ACP et un Bureau de voyages chargé de fournir au Secrétariat ACP à Bruxelles les titres de transport pour les participants aux réunions et missions qu'il organise.

1. Référence de la publication

EuropeAid/128013/D/SER/Multi

2. Procédure

Appel d'offres restreint

3. Programme

Intra ACP

4. Financement

10^{ème} Fonds Européen de développement et Fonds propres du Groupe des Etats ACP.

5. Pouvoir adjudicateur

Secrétariat du Groupe des Etats ACP
Avenue Georges Henri 451
1200 Bruxelles
Belgique

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Type de marché

Marché à prix unitaires.

7. Description du marché

Fournir au Secrétariat du Groupe des Etats ACP - dans un délai court et au tarif le plus avantageux - les titres de transport nécessaires à l'acheminement de participants identifiés spécifiquement dans le cadre de la tenue d'événements ponctuels ou récurrents.

8. Nombre et intitulé des lots

n/a

9. Budget maximal

La valeur totale des transactions couvertes par ce marché de services est estimée à environ 2 600 000 € par an. Ce montant est indicatif et n'engage nullement le Secrétariat ACP de passer des commandes à hauteur de ce montant.

10. Prestations additionnelles

n/a

CONDITIONS DE PARTICIPATION

11. Eligibilité

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes physiques et morales (participant soit individuellement soit dans un groupement -consortium- de candidats) des États ACP et des États Membres de l'Union européenne ainsi que des organisations internationales telles qu'autorisées par les bases légales spécifiques applicables au programme au titre duquel le marché est financé.

12. Candidature

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 11 ci-dessus) ou groupement de ces personnes (consortium) peut soumettre sa candidature.

Un consortium peut être un groupement permanent doté d'un statut juridique ou un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire, le chef de file et tous les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 11) entraînera l'élimination automatique de la candidature concernée (notamment, de la candidature de l'ensemble du consortium, dans le cas où cette personne ferait partie d'un consortium).

13. Nombre de candidatures

Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une candidature, quelle que soit la forme de sa participation (comme entité juridique individuelle ou comme chef de file ou membre d'un consortium présentant une candidature). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une candidature, toutes les candidatures auxquelles cette personne participe seront éliminées.

14. Interdiction des alliances entre des candidats retenus sur la liste restreinte

Toute offre reçue de la part de soumissionnaires comprenant des sociétés autres que celles mentionnées sur les formulaires de candidature ayant servi à l'établissement de la liste restreinte sera éliminée de la présente procédure restreinte. Les candidats invités à soumissionner ne peuvent ni s'associer ni établir de la sous-traitance entre eux concernant le marché en question.

15. Situations d'exclusion

Dans le formulaire de candidature, les candidats doivent soumettre une déclaration signée, incluse dans le formulaire standard de candidature, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables aux actions extérieures de la CE.

16. Possibilités de sous-traitance

Non autorisée.

17. Nombre de candidats invités à soumissionner

Sur base des candidatures reçues, entre 4 et 8 candidats seront invités à remettre une offre détaillée pour ce marché. Si le nombre des candidats éligibles satisfaisant les critères de sélection est inférieur au minimum de 4, le pouvoir adjudicateur peut inviter les candidats qui satisfont aux critères à soumissionner.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

18. Date prévue d'envoi des invitations à soumissionner

15 juin 2009

19. Date prévue de commencement du marché

01 octobre 2009

20. Durée d'exécution initiale du marché et prorogation éventuelle

Durée initiale : 3 ans

Prorogation éventuelle : une fois pour une durée maximale d'un an.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

21. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats :

- Capacité économique et financière de l'agence : chiffre d'affaires du dernier exercice (au moins équivalant à la somme estimée du marché (par an)) et bilans et comptes de résultats des deux dernières années.
- Capacité professionnelle de l'agence (le soumissionnaire devra démontrer qu'il possède les caractéristiques suivantes : certification IATA, minimum de 10 années d'existence en tant qu'agent de voyages, appartenance à un réseau d'agents de voyages œuvrant dans les pays ACP, capacité d'absorption du contrat).
- Capacité professionnelle de la personne assignée à s'occuper directement de l'exécution des tâches du contrat : au minimum 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine, maîtrise du Français et de l'Anglais. Cette personne sera rattachée directement et spécifiquement à l'exécution du Contrat et sera l'interlocuteur principal et permanent du Secrétariat ACP.
- Logistique et facilités techniques, moyens de communication.
- Montant des charges, frais et commissions, fixes et variables, demandés par l'agence.

- Capacité à offrir les meilleurs prix (y compris des remises spécifiques) pour les titres de transport.

22. Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse.

CONSTITUTION DE LA CANDIDATURE

23. Date limite de réception des candidatures

29 mai 2009 à 16.00 CET

Toute candidature reçue après la date limite sera écartée.

24. Modalités de présentation des candidatures et renseignements à fournir

Les candidatures doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de candidature standard (disponible à l'adresse Internet suivante:

http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/services/index_fr.htm)

dont le modèle et les dispositions doivent être strictement respectés.

Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la candidature ne sera pas pris en considération.

25. Modalités d'envoi des candidatures

Les candidatures doivent être exclusivement transmises au pouvoir adjudicateur:

- SOIT par courrier recommandé (service postal officiel), à l'adresse suivante:

Secrétariat du Groupe des Etats ACP
Département de l'Administration, des Finances et des
Ressources Humaines
Avenue Georges Henri 451
1200 Bruxelles
Belgique

- SOIT par porteur (notamment les services de messagerie express) déposant directement la candidature auprès du pouvoir adjudicateur, contre accusé de réception signé et daté, à l'adresse suivante:

Secrétariat du Groupe des Etats ACP
Département de l'Administration, des Finances et des
Ressources Humaines
Avenue Georges Henri 451
1200 Bruxelles
Belgique

L'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché (voir rubrique 1 ci-dessus) doivent figurer lisiblement sur l'enveloppe contenant la candidature et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures soumises de toute autre façon seront écartées.

26. Modification ou retrait des offres

Les candidats peuvent modifier ou retirer leur candidature moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des offres. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai.

La notification de modification ou de retrait doit être rédigée et présentée conformément au point 25. L'enveloppe extérieure (ainsi que l'enveloppe intérieure, si utilisée) doit porter la mention «modification» ou «retrait», selon le cas.

27. Langue opérationnelle

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français ou en anglais.

28. Autres renseignements

Néant

29. Date de publication de la prévision de marché correspondante

29 janvier 2009

30. Base juridique

Accord de partenariat ACP – EC signé à Cotonou le 23 juin 2000 tel qu'amendé le 25 juin 2005 et en 2008 (Annexe IV).